

	<h2 style="margin:0;">Contrat récurrent Poulets & Pintades 2018 - 2019</h2> <p style="margin:0;">Entre Louise Daubignard, Rodolphe Chambreau, EARL Champs d'eau, 7 hameau de Bazainville, 45480 Greneville-en-Beauce. et l'adhérent de l'AMAP En Seine, brin d'Orge ! 47, avenue du 18 avril 91200 Athis-Mons</p>	
--	---	--

La Ferme du Champ d'eau: Louise & Rodolphe ont débuté leur conversion en Biologique en 2009, leur ferme est certifiée à 100% en agriculture biologique depuis 2014. Elle est située en Beauce, à la bordure du Gâtinais, en polyculture-élevage sur des terres argilo-calcaire. L'élevage de volailles (poulets, pintades, dindes) biologique est abattu à la ferme après une durée d'élevage de 110 jours minimum pour les poulets, 140 jours minimum pour les pintades et 160 jours minimum pour les dindes. Les volailles arrivent à la ferme à l'âge d'un jour et sont nourris principalement avec leur production de céréales et protéagineux (80% de pois) les 20 % restant (maïs et soja) sont achetés à des producteurs bio locaux. Les volailles sont abattues et préparées à la ferme. Elles sont livrées plumées et vidées accompagnées de leurs abats (foie, gésier, cœur) et sont prêtes pour la cuisson.

Productions de la ferme : lentilles vertes, huile de cameline, petit épeautre, lin doré, quinoa, pommes de terre. Poulets et pintades toute l'année. Poules et coqs de novembre à février, dindes, chapons, poulardes pour les fêtes de Noël.

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

Je produis selon le cahier des charges de l'agriculture biologique. Je suis transparent sur mes méthodes de travail et sur mes prix. Je suis garant de la qualité sanitaire de mes produits jusqu'à leur remise en mains propres aux adhérents (chaîne du froid).

Ma ferme est ouverte aux adhérents pour une visite.

Je préviens l'association en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité : problème climatique grave, maladie, etc.

En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent(e)s et le producteur partenaire.

Sauf indication contraire, les volailles seront livrées en 2018 **les jeudis 06/09, 04/10, 08/11, 06/12**, en 2019 **les jeudis 24/01, 07/02, 14/03, 11/04** par camion frigorifique aux Travées **de 19h15 à 20h30**.

ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production et j'accepte d'assumer ces risques.

Je paye à l'avance mes volailles pour la durée totale de mon contrat.

Je viens récupérer mes volailles lors de la livraison aux Travées.

Je prends toutes les dispositions nécessaires pour respecter la chaîne du froid entre la livraison et la consommation des produits.

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association « Amap En Seine Brin d'Orge » à jour de ma cotisation 2018

Nom : Prénom : N° adhérent :

Adresse :

Courriel : Tel :

Commandes :

2017/2018										Tarif TTC			Montant des commandes
	06/09/2018	04/10/2018	08/11/2018	06/12/2018	24/01/2019	07/02/2019	14/03/2019	11/04/2019	TOTAL	Prix au kilo	Poids moyen par unité	Prix moyen par unité	
Poulet - Petit										9,20	1,63	15,00 €
Poulet - Gros										9,20	2,28	21,00 €
Pintade										11,20	1,70	19,00 €
Poularde										12,50	2,32	29,00 €
Chapon										12,50	2,96	37,00 €
Dinde										14,00	4,00	56,00 €
Lentilles vertes 1 kg												4,80 €
Quinoa 1 kg												11,80 €
Petit épeautre 1 kg												6,00 €
Lin 250 grs												2,00 €
Huile de cameline												8,00 €
Montant prévisionnel des commandes :													
! à reporter page suivante											 €	

Modalités de paiement :

Tous les chèques sont libellés à l'ordre de «**EARL CHAMP D'EAU**» et datés de la date de la signature du contrat. Vous avez trois possibilités pour régler de votre commande : soit 1 chèque globale, soit 5 chèques ou 7 chèques.

MONTANT TOTAL DE PREFINANCEMENT ,...€			
Nombre de chèques	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 7	N° de chèque
Date d'encaissement par le producteur	06/09/2018	06/09/18 04/10/18 06/12/18 07/02/19 11/04/19	06/09/18 04/10/18 08/11/18 06/12/18 24/01/19 07/02/19 14/03/19	
Montant unitaire des chèques ,...€ ,...€ ,...€	

Le réajustement

Les montants exacts des volailles livrées sont enregistrés à chaque livraisons.

À l'issue de la dernière livraison de la saison, un réajustement s'effectuera en fonction du poids des volailles effectivement livrées, en positif ou en négatif.

Montant du réajustement = Total des volailles livrées et des autres produits – Montant de préfinancement produit.

Fait à Juvisy sur Orge, le _____ **en 3 exemplaires** (1 exemplaire pour le producteur, 1 exemplaire pour l'Amap et 1 exemplaire pour l'adhérent)

Noms et signatures

de l'adhérent(e)

précédés de la mention «Lu et approuvé»

du producteur

précédés de la mention «Lu et approuvé»